

N/REF : 2/05/2025 14H00 C:000015 I:00259

V/Appel du Vendredi 02/05/2025 a 14H00

IMMEUBLE : RES. LA CALYPSO A/B
48 A 58 RUE LUCILE
17000 LA ROCHELLE

FONCIA LES MINIMES

**AVENUE DU LAZARET
GALERIE MARCHANDE
17000 LA ROCHELLE**

Sainte-Soulle, le 09 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 58 RUE LUCILE 17000 - LOGT DE MME BREBANT - TL.0781398020

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR UNE FUITE SUR ALIMENTATION EAU CHAUDE DU
LOGEMENT 15

Donneur d'ordre : M. G. PRAT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 02/05/2025

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT 15 DE MME BREBANT

RECHERCHE ET REPERAGE DE LA FUITE ET/ OU D'INFILTRATION

CONSTAT : LA FUITE SE SITUE SUR LA COLONNE D'ALIMENTATION EAU CHAUDE
DANS LA GAINTE TECHNIQUE PALIERE

UNE REPARATION PROVISOIRE A ETE REALISEE (BANDE CAOUTCHOUC AVEC SERFLEX)

TENTATIVE DE COUPURE D'EAU DE LA COLONNE EAU CHAUDE

CONSTAT : IMPOSSIBLE DE COUPER L'EAU CHAUDE CAR LES VANNES SE SITUENT

DANS LE LOCAL CHAUFFERIE QUI EST GERE PAR LA SOCIETE ENGIE

REMISE EN PLACE ET SERRAGE DU COLLIER PROVISOIRE SUR LA COLONNE

CONTROLE ETANCHEITE PROVISOIRE

OBSERVATIONS : AD LCOMPTER Email envoyé le 05/05/25 a 14H14 M. G. PRAT

SUITE AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL DU 02/05, AFIN D'EFFECTUER LA
REPARATION DEFINITIVE SUR LA COLONNE D'ALIMENTATION EAU CHAUDE GENERAL,
IL EST NECESSAIRE DE PROGRAMMER UNE INTERVENTION CONJOINTE AVEC LA
SOCIETE ENGIE QUI EST EN CONTRAT SUR LE LOCAL CHAUFFERIE.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,38	28,38
1,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 02/05	1	65,16	97,74

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,15	40,15
TOTAL H.T.				166,27
T.V.A. a 20,00%				33,25
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>199,52</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN